

Information sur la potabilité de l'Eau Potable distribuée par la Commune de Fay Aux Loges

Recherche de la présence de chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau Potable

Les canalisations posées avant 1980 représentent environ 50.000 kms de conduites, soit 5% du linéaire national selon l'Institut de veille sanitaire, la commune de Fay aux Loges est concernée mais sur quelques secteurs uniquement.

Une étude patrimoniale du réseau de distribution en eau potable (soit 52.7 kms) sur la commune de Fay Aux Loges a été initiée fin 2021 et va se finaliser en décembre 2024.

Notre réseau de distribution est constitué de canalisations en polyéthylène (4 %), en fonte (28 %) et en polychlorure de vinyle (PVC) (68 %).

Concernant tous les tuyaux en PVC fabriqués et mis en place <u>avant 1980</u>, il s'avère que ceuxci ont tendance à se dégrader et à libérer un gaz nommé chlorure de vinyle monomère (CVM), incolore, volatil et faiblement soluble dans l'eau. Le procédé de fabrication a été modifié après 1980.

Le CVM est classé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme substance cancérigène. Ainsi, dans ce cadre de l'étude et sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis l'été 2023, nous avons lancé des campagnes de recherche de CVM dans l'eau distribuée en effectuant une centaine de prélèvements sur différents tronçons du réseau de distribution de la commune. Les derniers résultats d'analyses devraient être disponibles avant la fin de l'année 2024.

A ce jour, nous avons déjà identifié quelques secteurs pour lesquels nous observons des taux en CVM supérieurs à la limite de qualité pour l'eau du robinet fixée à 0,5 μg/L selon la règlementation européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. (Directive 98/83/CE et directive 2020/2184)

Seuls les abonnés concernés ont reçu la visite d'élus de la commune. Le but de cette visite a été d'exposer la problématique et de les rassurer. De plus, un courrier leur a été remis accompagné des consignes et précautions à prendre sur l'utilisation de l'eau distribuée, en parallèle l'ARS a aussi été informée.

Pour les abonnés concernés, en attendant la réalisation des travaux que la commune va effectuer, il convient de ne pas boire l'eau du robinet. Ainsi, nous avons mis en place une distribution d'eau en bouteille.



Nous allons donc solutionner rapidement ces problèmes très localisés, début 2025. Pour les premiers secteurs concernés, nous allons débuter les travaux de réhabilitation de 4 000 mètres du réseau de distribution d'Eau Potable par la mise en place d'un nouveau réseau en substituant les anciens tuyaux par des tuyaux en polyéthylène (PE).

Enfin rappelons que toutes les analyses publiées par l'ARS disponibles sur le site Internet : http://www.mairie-fayauxloges.fr/controle-sanitaire-des-eaux indiquent que l'eau distribuée est une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.